

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-573650

63178

par courriel

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Maladie</b>	<input type="checkbox"/> <b>Dentaire</b>	<input type="checkbox"/> <b>Optique</b>	<input type="checkbox"/> <b>Autres</b>
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	02990	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : MESSAJI Fouad			
Date de naissance : 27/01/1953			
Adresse : Av. Mohamed Boughabou Béchara - Tétouan			
Tél. :		Total des frais engagés : Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
 			
Date de consultation : 26/03/2021			
Nom et prénom du malade : MESSAJI Fouad			
Age : 68			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même			
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca, Maroc

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 26/03/2021

#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/01/2021				INP : <u>Dr. Fati Hanzy</u>
				Spécialiste en Hématologie
				INPE : 091029827
				Hôpital Cheikh Zaid

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
ANALYSES MEDICALES Dr Fouad Khaled Maunatia 700845 0509 701825	28-01-21	BSA0	785DH

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Rabat, le : 28 / 01 / 2021

Docteur:

Dr NEHAJI Fouad

Immunofixation

de protéines sériques



A1316

**LABORATOIRE SLAOUI D'ANALYSES MEDICALES****Docteur Fouad KHALESS**

Pharmacien Biologiste

14, Av. Mauritanie 93 000 TETOUAN  
Tél. : 0539 70 03 45 - Fax : 0539 70 18 25.

Tétouan le jeudi 28 janvier 2021 Monsieur MEHAJI FOUAD

FACTURE N° 106936

## Analyses :

Numération formule sanguine -----	B   60	
immunofixation -----	B   450	Total : B 510

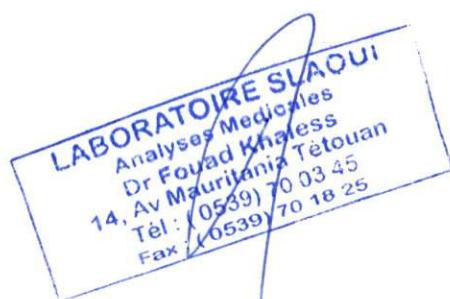
## Prélèvements :

Sang-----	Pc   1,5
-----------	----------

TOTAL DOSSIER 785,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Sept Cent Quatre vingt Cinq Dirhams





# مختبر السلاوي للتحاليل الطبية

## LABORATOIRE SLAOUI D'ANALYSES MEDICALES

Docteur Fouad KHALESS  
PHARMACIEN BIOLOGISTE  
Biochimie Hématologie, Bactériologie  
Immunologie, Parasitologie et Mycologie

Docteur FATI HAMZY  
Dossier ouvert le : 28/01/21.  
Edité le : 05/02/21.  
Prélèvement effectué à 11:10.

Monsieur MEHAJI FOUAD  
Dossier N° : 21A1316

Page N° 1

## HEMATOLOGIE

### NUMERATION FORMULE SANGUINE

			Valeurs de référence (Homme Adulte)	
•	HEMATIES	: 2,20	M/mm3	4,2 - 5,7
•	HEMOGLOBINE	: 6,4	g/100 ml	14 - 17
•	HEMATOCRITE	: 19,6	%	40 - 52
•	V.G.M.	: 89	$\mu$ 3	80 - 95
•	C.G.M.H.	: 32,7	%	30 - 36
•	T.G.M.H.	: 29,1	pg	28 - 32
•	LEUCOCYTES	: 22 300	/mm3	4000 - 10000
•	POLY. NEUTROPHILES (PNN)	: 6,0	%	40 - 75 % (2000 - 7500 /mm3)
•	POLY. EOSINOPHILES (PNE)	: 0,9	%	1 - 4 % (100 - 600 /mm3)
•	POLY. BASOPHILES (PNB)	: 0,9	%	< 1 % (< 150 /mm3)
•	LYMPHOCYTES	: 84,9	%	20 - 45 % (1500 - 4000 /mm3)
•	MONOCYTES	: 7,3	%	2 - 8 % (200 - 800 /mm3)
•	PLAQUETTES	: 29 000	/mm3	150000 - 400000
	Hématies :	2,35	M/mm3	le 02/01/21
	Hémoglobine :	7,9	g/100 ml	le 02/01/21
	Hématocrite :	22,6	%	le 02/01/21
	Leucocytes :	19600	/mm3	le 02/01/21
	Plaquettes :	62000	/mm3	le 02/01/21

## IMMUNOLOGIE

### IMMUNOFIXATION

: Présence d'une immunoglobuline M monoclonale à chaîne légère Kappa

A confronter au contexte clinique.





# مختبر السلاوي للتحاليل الطبية

## LABORATOIRE SLAOUI D'ANALYSES MEDICALES

Docteur Fouad KHALESS  
**PHARMACIEN BIOLOGISTE**  
*Biochimie Hématologie, Bactériologie,  
 Immunologie, Parasitologie et Mycologie*

Dossier ouvert le : 08/02/21.

Édité le : 08/02/21.

Prélèvement effectué à 11:49.

**Monsieur MEHAJI FOUAD**

Dossier N° : 21B413

Page N° 1

## HEMATOLOGIE

### NUMERATION FORMULE SANGUINE

						Valeurs de référence (Homme Adulte)
•	HEMATIES	: 1,73	M/mm3			4,2 - 5,7
•	HEMOGLOBINE	: 5,3	g/100 ml			14 - 17
•	HEMATOCRITE	: 15,9	%			40 - 52
•	V.G.M.	: 92	μ3			80 - 95
•	C.G.M.H.	: 33,3	%			30 - 36
•	T.G.M.H.	: 30,6	pg			28 - 32
•	LEUCOCYTES	: 42 500	/mm3			4000 - 10000
•	POLY. NEUTROPHILES (PNN)	: 9,8	%	soit	4 165	/mm3
•	POLY. EOSINOPHILES (PNE)	: 0,6	%	soit	255	/mm3
•	POLY. BASOPHILES (PNB)	: 0,9	%	soit	383	/mm3
•	LYMPHOCYTES	: 78,5	%	soit	33 363	/mm3
•	MONOCYTES	: 10,2	%	soit	4 335	/mm3
•	PLAQUETTES	: 35 000	/mm3			150000 - 400000
	Hématies :	2,20	M/mm3	le	28/01/21	
	Hémoglobine :	6,4	g/100 ml	le	28/01/21	
	Hématocrite :	19,6	%	le	28/01/21	
	Leucocytes :	22300	/mm3	le	28/01/21	
	Plaquettes :	29000	/mm3	le	28/01/21	



Biologiste responsable : François CORNU				Biologistes médicaux :			
J.C. AZOULAY	A. EBEL	A. MARCILLY	A. PETIT	I. PETIT	S. TAPIA		
Y. BOUAMRA	D. ENGERAND	N. MEKNACHE	B. QUILICHINI		J.M. VANDERNOTTE		
C. BOURDIN	A. FORCE	M. NAUD	L. RAYMOND				
C. BOUZ	L. GUIS	X. NAUDOT	O. ROUALDES				
E. CART-TANNEUR	H. HAJJI	M. NOUCHY	C. SAULT				
C. COIGNARD	V. JACOMO	A. OVIZE	B. SCHUBERT				
N. COUPRIE	V. LE	G. PANTEIX	D. SCIORTINO				
H. DESSUANT	L. LEFLEM	L. PELLEGREINA	L. STROMPF				
L. DRUART	A. LIQUIER	G. PERAZZA					

AUTORISATIONS : Activités de diagnostic prénatal ; analyses de cytogénétique, y compris moléculaire ; analyses de génétique moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies infectieuses y compris en biologie moléculaire ; analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels ; Examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de détenir et/ou d'utilisation de sources de rayonnements ionisants à des fins de médecine nucléaire.

Dossier : 20648 **66389-01.02.21**

Enregistré le 01 Février 2021, à 10h53

Édité le 04 Février 2021, à 16h51

Transmis par : LABORATOIRE SLAOUI D'ANALYSES

Références : **10257029**

MA273 – C – 2064866389

LABORATOIRE SLAOUI D'ANALYSES  
MEDICALES – Dr Fouad Khales  
14 avenue Mauritania  
93000 TETOUAN-MAROC (F)

**Exemplaire destiné au correspondant**

Résultat d'analyse : **Monsieur MEHAJI, FOUAD**

Né le 01 Janvier 1953, âgé de 68 ans

Prélèvement du **28 Janvier 2021**



ACCREDITATION  
N° 8-1100  
Liste des sites accrédités  
et portée disponibles sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seuls les résultats identifiés par le symbole # sont couverts par l'accréditation.

**IMMUNOCHIMIE**  
**Protéines**

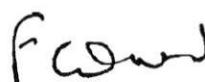
**■ Immunofixation – sérum (Trousse Hydragel IF sur HYDRASYS® 2,SEBIA) #**

Présence d'une immunoglobuline M monoclonale à chaîne légère Kappa.

A confronter au contexte clinique.

Interlocuteur : N. Meknache / L. Guis-Cabanne – **Réalisé par** Biomnis IVRY – **Validé par** : Dr Laurence GUIS-CABANNE

**Dossier complet**

  
François CORNU

*La présentation de nos résultats a changé : désormais, chaque analyse est suivie de la mention « validé par », qui vaut signature informatique du biologiste concerné.*

Biologiste responsable : François CORNU		Biologistes médicaux :	
J.C. AZOULAY	A. EBEL	A. MARCILLY	A. PETIT
Y. BOUAMRA	D. ENGERAND	N. MEKNACHE	I. PETIT
C. BOURDIN	A. FORCE	ME. NAUD	B. QUILICHINI
C. BOUZ	L. GUIS	X. NAUDOT	L. RAYMOND
E. CART-TANNEUR	H. HAJJI	M. NOUCHY	O. ROUALDES
C. COIGNARD	V. JACOMO	A. OIVIZE	C. SAULT
N. COUPRIE	V. LE	G. PANTEIX	B. SCHUBERT
H. DESSUANT	L. LEFLEM	L. PELLEGREINA	D. SCIORTINO
L. DRUART	A. LIQUIER	G. PERAZZA	L. STROMPF

AUTORISATIONS : Activité de diagnostic prénatal ; analyses de cytogénétique, y compris moléculaire ; analyses de génétique moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies réfétives, y compris de biologie moléculaire ; analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels ; Examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de détention et/ou d'utilisation de sources de rayonnements ionisants à des fins de médecine nucléaire.

Dossier : 20648 **66389-01.02.21**

Enregistré le 01 Février 2021, à 10h53

Édité le 04 Février 2021, à 16h51

Transmis par : LABORATOIRE SLAOUI D'ANALYSES

Références : **10257029**

MA273 – C – 2064866389

LABORATOIRE SLAOUI D'ANALYSES  
MEDICALES – Dr Fouad Khales  
14 avenue Mauritania  
93000 TETOUAN-MAROC (F)

**Exemplaire destiné au correspondant**

Résultat d'analyse : **Monsieur MEHAJI, FOUAD**

Né le 01 Janvier 1953, âgé de 68 ans

Prélèvement du **28 Janvier 2021**



ACCREDITATION  
N° 8-1100  
Liste des sites accrédités  
et portée disponibles sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seuls les résultats identifiés par le symbole # sont couverts par l'accréditation.

**IMMUNOCHIMIE**  
**Protéines**

**■ Immunofixation – sérum (Trousse Hydragel IF sur HYDRASYS® 2,SEBIA) #**

Présence d'une immunoglobuline M monoclonale à chaîne légère Kappa.

A confronter au contexte clinique.

Interlocuteur : N. Meknache / L. Guis-Cabanne – Réalisé par Biomnis IVRY – Validé par : Dr Laurence GUIS-CABANNE

**Dossier complet**

François CORNU

*La présentation de nos résultats a changé : désormais, chaque analyse est suivie de la mention « validé par », qui vaut signature informatique du biologiste concerné.*